



Pacte bois- biosourcés

propulsé par le réseau FIBOIS

La Stratégie nationale Bas Carbone prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de **réduire les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ et séquestrer le carbone** dans le bâtiment.

Dans la continuité des régions Île-de-France et Grand-Est, la région Auvergne-Rhône-Alpes propulse son Pacte bois-biosourcés. Il se veut être un **accélérateur** et un **facilitateur** qui accompagne les maîtres d'ouvrages dans l'objectif de massifier les recours aux matériaux biosourcés dans notre région.

Le **Pacte bois-biosourcés** est un outil développé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses interprofessions territoriales. En s'adressant à **tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages, publics comme privés**, il projette de démontrer que les filières forêt-bois et biosourcés ainsi que leurs produits apportent une **solution efficace** aux **défis environnementaux, économiques et sociétaux** de demain.

Et pourquoi pas vous !



Les engagements



*Alsh de Vinsobres / ATELIER D'ARCHITECTURE UGO
NOCERA et ATELIER NAO © Jacques Anglade*



Engagements optionnels (sur au minimum un projet du parc au cours des 5 ans) :

- Essences peu valorisées : sapin, feuillus,
- Utilisation de bois régionaux
- 100% bois certifiés : 100% de l'approvisionnement se fait en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent),
- Bois énergie : utilisation du bois comme énergie pour le chauffage principal du bâtiment,
- Réemploi : utilisation de produits de réemploi en Bois-Biosourcés.

1. Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois-biosourcées :

- **70% de la SdP – niveau Platine**
- **40% de la SdP – niveau Or**
- **20% de la SdP – niveau Argent**
- **10% de la SdP – niveau Bronze**

Période d'engagement : 5 ans

Prise en compte des Ordres de Service (OS) Travaux sur la période d'engagement

2. Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, à une intégration de bois-biosourcés à hauteur de :

- **36 kg/m² SdP pour la construction neuve**

(garde-fou : 10 kg/m² SdP par opération)

- **10 kg/m² SdP pour la rénovation**

(pas de garde-fou par opération)

3. Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en œuvre pour atteindre :

- **60 % d'approvisionnements en bois certifiés**, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)
- **60 % de bois français** (marques/certification, contrats de fourniture, attestation sur l'honneur...)

4. Les signataires déploient un ensemble de moyens sine qua non à l'atteinte des résultats :

- Désignation d'un référent du Pacte,
- Participation aux réunions de travail et d'informations du Pacte,
- Montée en compétence des équipes,
- Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
- Partage d'informations avec la communauté des signataires.



Ils ont signés !



-EPA-SAINT-ÉTIENNE-



Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et son réseau d'interprofessions territoriales s'engagent à apporter aux signataires le soutien nécessaire à l'atteinte des objectifs :



- En créant un réseau de partage d'expériences
- En les accompagnant collectivement et individuellement
- En les faisant monter en compétences sur la construction bois et les matériaux biosourcés



Et pourquoi pas vous !



Le réseau des partenaires du Pacte



Pour en savoir plus, prenez contact avec nous.



Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Zacharie Faure

04 27 86 13 72

06 76 12 71 40

z.faure@fibois-aura.org



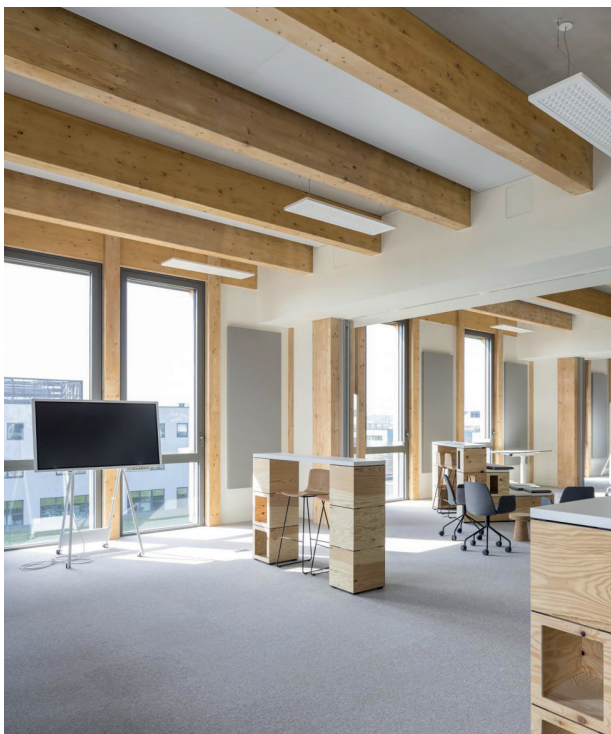
Fibois Ain

Cécile Devésa

09 62 08 83 41

06 88 97 38 08

c.devesa@fibois01.org



Campus transo pour RTE / AIA ARCHITECTES © Sergio Grazia

avec le soutien de

